

DÉLIBÉRATION N°DL20250175 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

SUBVENTIONS 2026 - ANTICIPATION DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

La Ville de Saint-Chamond soutient activement le tissu associatif local, acteur essentiel de la cohésion sociale, de l'animation territoriale et de la mise en œuvre des politiques publiques. Chaque année, les subventions attribuées aux associations sont votées puis versées dans le cadre du budget primitif, traditionnellement adopté au premier trimestre.

Toutefois, en raison du calendrier électoral des élections municipales de mars 2026, le vote du budget primitif 2026 interviendra postérieurement à cette échéance. Cette situation pourrait engendrer des difficultés de trésorerie pour les associations habituellement subventionnées, notamment pour celles dont l'équilibre financier dépend en partie des aides communales (paiement de salaires, charges fixes, activités programmées en début d'année).

Afin de prévenir toute difficulté de trésorerie pour les associations habituellement soutenues, il est proposé d'anticiper partiellement le versement des subventions aux associations.

Associations non conventionnées

Il est proposé de verser une avance aux associations habituellement soutenues et non conventionnées, après vérification de leur éligibilité au regard du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour 2026 et dans la limite de 40 % du montant versé en 2025 (hors actions spécifiques et mise à disposition de personnel). Cette approche prudente limite le risque financier pour la collectivité tout en répondant aux besoins urgents.

Ces versements interviendront entre janvier et mars 2026, sous réserve des crédits disponibles et d'un engagement des associations à reverser les sommes en cas de non-reconduction de la subvention.

Associations conventionnées

Il est également proposé de verser une avance aux associations conventionnées. Ces associations ont des modalités de paiement définies dans un document contractuel, notamment le pourcentage de la subvention dès le 1er trimestre de l'année civile. Il est proposé de respecter ces engagements et de calculer l'avance à octroyer à hauteur de 50 % des montants sur la base des subventions 2025, hors la mise à disposition de personnel.

Ces versements interviendront entre janvier et mars 2026, sous réserve des crédits disponibles et d'un engagement des associations à reverser les sommes en cas de non-reconduction de la subvention.

Les associations concernées par les avances sont listées en annexe 1 pour les associations non conventionnées et en annexe 2 pour les associations conventionnées.

Pour les associations dont les conventions arrivent à échéance fin 2025, le 1^{er} versement de la subvention 2026 sera précisé lors du renouvellement des conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

► Amis du Vieux Saint-Chamond

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,
1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► Association pour les échanges FRANCO ALLEMANDS

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,
1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► Association Sportive Automobile de la Loire

A la majorité des suffrages exprimés par 33 voix pour,
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT
4 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER

► Atout Monde

A l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,
2 sans participation : Mme Michèle FREDIERE, M. Luc CHEVALLIER
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► Centre laïc Claude Grivolla

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,
1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► Centre laïc Jean Macé

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,
1 sans participation : M. Romain PIPIER
2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► Cyclos Randonneurs Saint-Chamonais

A l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 sans participation : M. Bruno CHANGEAT, M. Luc CHEVALLIER

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **Saint-Chamond Billard Club**

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,

1 sans participation : Mme Ayse CALYAKA

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **Saint-Chamond Handball Pays du Gier**

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,

1 sans participation : M. Pierre-Mary DESHAYES

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **Spéléo club des Oreillards**

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,

1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **Saint-Chamond Espoir**

A l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 sans participation : M. Jean-Marc LAVAL, Mme Catherine CHAPARD

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **Union Musicale de Saint-Chamond**

A l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,

1 sans participation : M. Bruno CHANGEAT

2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT

► **et pour toutes les autres associations**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe du versement partiel anticipé des subventions 2026 aux associations conventionnées et non conventionnées, tel que détaillé dans les documents joints en annexes 1 et 2,
- **d'autoriser** le versement des sommes aux attributaires en fonction des données des tableaux joints,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne